

TRAVERSER LES MÉMOIRES**NOTRE DÉCLARATION DES MÉMOIRES ET DU FUTUR**

Par le passé, l'humanité a été confrontée à de nombreux fléaux qui ont divisé les populations. L'esclavage, le racisme, le sexisme et la destruction de la planète font partie de notre histoire mais demeurent cependant trop souvent ignorés. Ces fléaux perdurent aujourd'hui encore et sont les conséquences de nos erreurs passées, dont nous avons le devoir de nous souvenir afin de ne pas les reproduire.

Nous, élèves du lycée Dupuy-de-Lôme à Lorient, déclarons que nous ne cautionnons pas ces comportements. Mais sommes-nous seulement responsables de ce triste héritage ? Quel rôle avons-nous à jouer pour réparer ces fautes ? Aussi, rédigeons-nous cette déclaration pour rappeler les droits et les devoirs inaliénables et sacrés de l'homme, trop souvent bafoués, hier comme aujourd'hui.

En premier lieu, nous rejetons fermement l'esclavage sous toutes ses formes. En effet, il est inhumain, et contraire à tous les droits, que certains humains se croient suffisamment supérieurs pour soumettre leurs semblables à leur autorité. Malgré cette apparente évidence, cette pratique a été réalisée à grande échelle dans le passé. Au XVe siècle, le commerce triangulaire est à l'origine de la déportation de millions d'hommes, de femmes et d'enfants noirs, destinés à travailler dans des conditions effroyables. On peut ainsi considérer cette traite négrière comme un véritable crime contre l'humanité.

Or, cette pratique intolérable est encore très actuelle ; de fait, l'existence du travail forcé et sous-rémunéré au Qatar ou bien en Chine témoigne de la réalité de l'esclavage moderne.

De plus, nous dénonçons toute forme de racisme et de xénophobie. Alors qu'il a été maintes fois prouvé que les races et les individus partagent les mêmes facultés, seule l'ignorance peut justifier ce comportement aujourd'hui.

Hier pourtant, le racisme et la xénophobie n'étaient pas justifiables. Au XIXe siècle, des mouvements suprématistes et extrémistes blancs ont vu le jour aux États-Unis, dans un pays déjà marqué par la traite négrière.

Aujourd'hui encore, ces pratiques qu'on peut qualifier d'extrémistes sont toujours présentes. Certains métiers sont notamment refusés à des individus en raison de leur origine et les discriminations et violences policières persistent.

En outre, nous condamnons vivement le sexisme. Il est inadmissible que la moitié de l'humanité ait à subir de telles discriminations pour le simple fait que son sexe est considéré comme inférieur. Ainsi, il serait temps d'établir une égalité salariale pour un homme et une femme exerçant une même fonction. Par ailleurs, nous dénonçons la situation désolante des femmes en Afghanistan, victimes d'une société extrêmement patriarcale.

Enfin, nous nous insurgeons face à l'inaction climatique. Alors que les sociétés humaines avancent vers le progrès, la plupart ferment les yeux devant la crise écologique, bien qu'elles aient amplement conscience de l'urgence de la situation.

Par conséquent, nous tenons à rappeler l'existence de ces droits fondamentaux présents dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et du Citoyen.

« Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne » (Article 3)

« Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille [...] » (Article 25.1)



Fresque réalisée par des élèves du Lycée Dupuy de Lôme et le graffeur Ezra

ANATOLE, JULIETTE, LÉA ET MAÏLIS

MISE EN PAGE POUR LES PANNEAUX PAR
LOUISE, ZELIE ET ORIANE

Lorient et la traite

D'UNE HISTOIRE MÉCONNUE À UNE HISTOIRE PARTAGÉE

UN PROJET POUR RELIER PASSE ET PRÉSENT

Ce projet a pour but de représenter la **mémoire** de l'esclavage à travers Lorient et les autres lieux concernés.

Pour le réaliser, nous écrivons une déclaration qui raconte ces faits historiques pour que l'on n'oublie pas cette partie importante de l'histoire.

Nous avons également réalisé des recherches sur plusieurs personnages influents de ce siècle qui ont eu un rôle dans l'émancipation des esclaves.

Avant ces recherches, nous nous sommes posés des questions tout en essayant de relier ce passé à notre présent. Pour cela nous avons créé une carte mentale par rapport au mot traversée puis au mot mémoires. Nous constatons alors un lien entre le passé et aujourd'hui dans le sens où il y a par exemple des courses au large employant le même trajet que celui du commerce triangulaire.

Nous avons également abordé les grandes découvertes du XVIe au XVIIe siècle et le fait qu'encore aujourd'hui nous continuons d'explorer nos terres afin de mieux les connaître (notamment avec le Tara).

Pour finir, il ne faut pas oublier que, même si l'esclavage est aboli dans la plupart des pays, ce n'est pas encore le cas partout et que, par conséquent, il reste encore un combat à mener pour la liberté et l'égalité de tous les Hommes.

C'est pourquoi il est important de se souvenir du chemin déjà parcouru et de celui qu'il reste à accomplir.



Fresque réalisée par des élèves du Lycée Dupuy de Lôme et le graffeur Ezra

PEU DE TRACES DE L'ESCLAVAGE A LORIENT

Au XVIIIe siècle, Lorient est une cité dédiée au commerce du coton, de la soie, du thé, du café et de la porcelaine. C'est aussi un port négrier jusqu'en 1770 et le plus important de France entre 1723 et 1725.

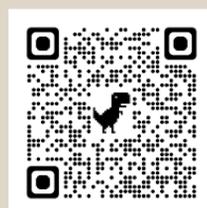
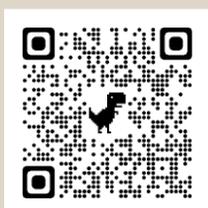
Les destructions dues à la dernière guerre mondiale ont enfoui bon nombre de constructions de Lorient qui faisaient le patrimoine de l'époque de la Compagnie des Indes et force est de constater que l'esclavage ne laisse pas beaucoup de traces dans le paysage lorientais : son rôle est aujourd'hui quasi oublié. Pourtant, des traces existent encore de l'époque du système esclavagiste dans l'architecture et le tracé de la ville.

Officiellement au XVIIIe siècle, les esclaves sont interdits sur le territoire français et, pourtant, leur présence est bien attestée. Ces immigrés-contraints qui sont importés à Lorient sont des adolescents et des jeunes autour d'une vingtaine d'années. Il y a aussi quelques femmes avec des enfants. Le premier enfant noir qui naît à Lorient en 1733 est **Elisabeth**, fille de Marie Françoise, 19 ans, toutes deux enregistrées comme propriété d'Ignace Bart (1700- 1766), capitaine des vaisseaux de la Compagnie des Indes.

Les origines géographiques des esclaves reflètent l'ampleur de l'empire colonial de la Compagnie : ils proviennent du Sénégal, de la Guinée, du Mozambique, de Madagascar sans oublier des Indes et Pondichéry.

Certaines villes en France s'approprient leur histoire liée au commerce triangulaire comme Bordeaux, Quimper ou Nantes qui réalisent de nombreux mémoriaux et parcours autour de la traite négrière. Tandis que des villes telles que Lorient et le Havre ont un réel travail à faire à ce sujet, car on ne remarque aucun symbole évoquant cette mémoire.

QUELQUES PERSONNAGES DE NOTRE TRAVERSÉE DES MÉMOIRES



EMMA, PAULINE, MELVIN, DEVANN, RENIS

Lorient et la traite

LES NAVIRES DE TRAITE LORIENTAIS

Au XVIII^e siècle, plus de 160 navires, armés par la Compagnie des Indes ou des armateurs privés, sont partis du port de Lorient pour effectuer une campagne de traite. Ils ont transporté plus de 50 000 esclaves. Ces bateaux devaient donc être à la fois solides, rapides et bien équipés. La **frégate** est le voilier le plus utilisé pour la traite. Légère et avec un faible tirant d'eau, elle peut naviguer vite et remonter les fleuves. De 100 à 200 tonneaux, mesurant entre 20 et 30 mètres de long, elle peut transporter de 200 à 450 esclaves. Les navires de la compagnie sont plus gros que ceux des autres ports négriers français.



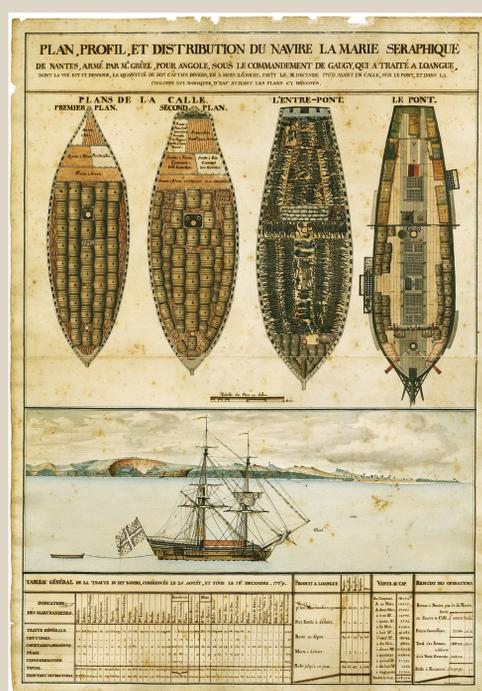
Vue du port et du chantier de Lorient, Dessin au plomb de Louis-François Cassas, 1776 (Lorient, Musée de la Compagnie des Indes, dépôt du musée des Beaux-Arts de Quimper)

Un **navire négrier** ressemble aux autres bâtiments de commerce mais il possède des équipements particuliers : une rambarde hérissée de lames coupantes et des meurtrières sur le pont, un **entrepont** installé une fois arrivé sur le littoral africain pour « parquer » les esclaves, des grilles pour les séparer, un filet de 4 pieds au-dessus du pont afin de les empêcher de se jeter à la mer.

Les premiers bateaux négriers de la compagnie sont achetés d'occasion afin de gagner du temps et d'amortir le coût d'une expédition de traite.

La durée moyenne de construction d'un nouveau bâtiment est de 15 à 16 mois donc la compagnie ne commence à construire ses propres navires qu'à partir de 1730. A l'achat des navires (50 000 livres) s'ajoutent les frais d'**armement** (20 000 livres) et les frais de radoub pour réparer les pièces.

Même si la compagnie utilise des navires de plus de 15 ans, la moyenne d'âge est de 8 ans. Ces bateaux ne réalisaient généralement qu'un à deux voyages de traite chacun. Leur carrière est courte (10 ans) car la traite leur fait perdre rapidement de la valeur à cause des parasites, du climat tropical, de la durée du voyage, des risques de naufrages, d'incendies ou de capture par l'ennemi. Les bateaux possédaient des noms tirés de la mythologie (La Sirène), d'adjectifs originaux (La Mutine), de la religion (Le Saint-Michel, La Vierge de Grâce) ou de personnages célèbres (Le Duc d'Orléans).



Plans de la Marie Séraphique du capitaine Gaugy, armée par M. Gruel de Nantes pour l'Angola, avec tonneaux à flancs de cale, 307 Noirs entassés à l'entrepont et pont, 1770. Château des ducs de Bretagne - Musée d'histoire de Nantes

POUR ALLER PLUS LOIN



Navire négrier : un navire impliqué dans la traite de captifs africains

Entrepont : espace réduit entre le pont et la cale

Armement : le fait d'équiper un navire pour qu'il puisse naviguer

NOREEN, ZÉLIE, KYRIAN, CÉLESTIN, ARWEN, JEANNE ET LAURA

Lorient et la traite

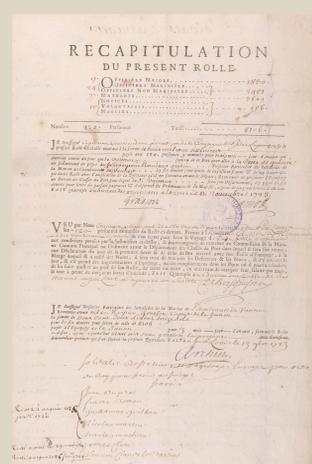
L'ÉQUIPAGE DES NAVIRES NÉGRIERS LORIENTAIS

Pour mener à bien une expédition de traite, près de 70 hommes sont nécessaires à bord des frégates lorientaises. L'équipage est plus nombreux que dans les autres ports négriers français car les navires de la compagnie des Indes orientales sont plus grands. On estime ainsi que plus de **10 340 marins** ont été engagés par la compagnie ou par des armateurs privés pour participer à l'une des 159 expéditions de traite parties du port de Lorient entre 1720 et 1802.

Ces hommes sont originaires principalement de Bretagne (85% des matelots et 70% des capitaines) et le reste vient aussi de régions maritimes et même de Paris.



Rôle d'équipage de La Junon qui embarque 120 hommes, lors de son expédition en 1725-1727 (Ministère des armées - Mémoire des hommes - Lorient, Service historique de la Défense, 2P21-II.6)



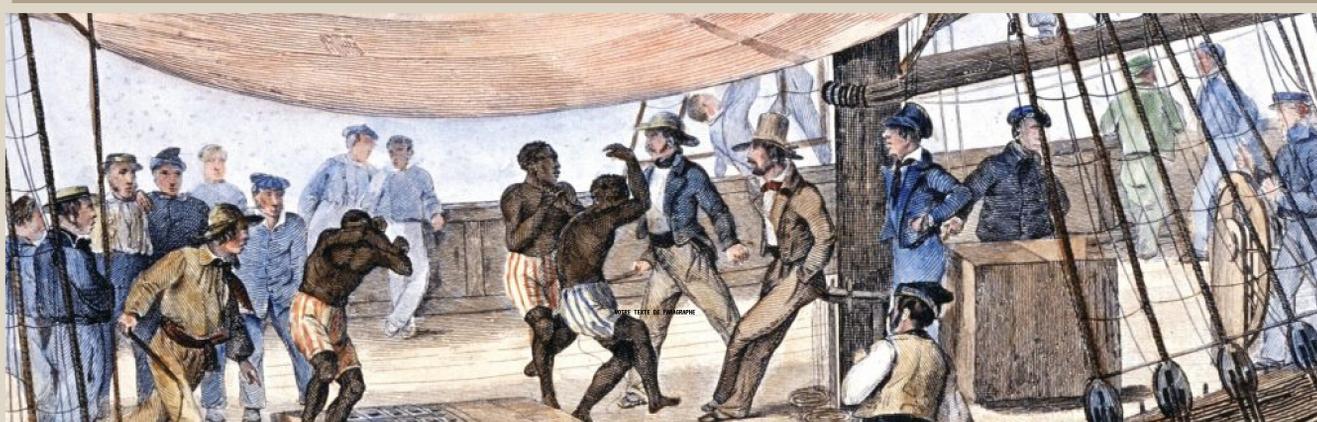
L'équipage est composé de plusieurs officiers-majors dont au moins un capitaine, un chirurgien, un écrivain et un aumônier, des officiers mariniers dont un maître d'équipage, un pilote, un maître charpentier, un maître canonier, un patron de chaloupe, d'officiers non mariniers comme le tonnelier ou le commis des vivres, et enfin de matelots, de novices et de mousses.

NOMS & Nombres.	LI EUX ou Paroisses.	Qualitez	SOLDI	VAISSEAUX	DESTINATION	du départ	d'arrivés
Nicolas	Delvieux	2.5	18	La Courbe	Indes	1726	1728
Sehaye	Delvieux	2.5	18	La Courbe	Indes	1726	1728
		2.5	18	La Courbe	Indes	1726	1728
		2.5	18	La Courbe	Indes	1726	1728
		2.5	18	La Courbe	Indes	1726	1728

Marin ayant effectué 4 expéditions négrières pour le compte de la Compagnie des Indes, extrait des matricules des classes (Lorient, Service historique de la Défense, 1P66)

Tous avaient des rôles, des formations et des salaires différents ; ce qui crée une forte hiérarchie sur le bateau :

- Au plus bas de l'échelle nous retrouvons les **mousses** âgés de 10 à 14 ans qui effectuent principalement les tâches domestiques. Ils ne touchent que 5 à 10 livres par mois, ce qui est un salaire misérable.
- Les **matelots** âgés d'environ 25 ans effectuent toutes les manœuvres sur le pont. Ils sont payés en moyenne 16 livres par mois, ce qui est un salaire assez bas.
- Le **chirurgien** s'occupe des soins, des opérations, de choisir les esclaves, de les marquer au fer rouge et d'éviter les épidémies. Il peut être secondé par un aide-chirurgien. Son salaire est d'environ 45 livres plus une prime de 3 livres par esclave.
- En haut de l'échelle, le **capitaine** qui a au moins 40 ans et plusieurs qualités ; il doit être cultivé, rigoureux, habile et faire preuve d'autorité. Ses missions sont multiples : il recrute une partie de l'équipage, il vérifie le chargement avant le départ, il dirige les manœuvres, il achète et revend les captifs au meilleur prix et rend compte de la traversée à la compagnie. Il touche 150 livres, une prime de 12 livres par esclave et il dispose d'un **port-permis** qui lui permet de quadrupler sa solde.



Equipage obligeant des captifs à danser, gravure tirée d'Amédée Grehan, *La France maritime*, Paris, 1837

Les personnes réellement en contact avec les esclaves sont les officiers majors et le chirurgien qui choisissent s'ils achètent ou non l'esclave en fonction de sa santé, puis quelques matelots qui les font monter ou descendre sur le pont, qui les lavent et les nourrissent durant la traversée.

POUR ALLER PLUS LOIN



Port-permis : marchandises qu'un officier peut embarquer à bord pour son propre compte

LOLA, NOLANN, BASTIAN, MALO

Lorient et la traite

LA CAPTURE DES ESCLAVES PAR LES AFRICAINS

Au XVIII^e siècle les Lorientais, comme les autres **négriers** européens ne peuvent pénétrer dans le territoire africain : d'une part la barre côtière est difficile à franchir ; d'autre part les royaumes africains sont bien organisés militairement. Il leur faut donc des intermédiaires indigènes pour se procurer des esclaves. Or, l'esclavage est une **coutume ancienne** en Afrique ; elle date de l'Antiquité. On trouve des esclaves dans la plupart des sociétés africaines. Ils travaillent principalement dans les champs, dans le portage et même dans l'armée. Certains esclaves peuvent devenir officiers, conseillers à la cour du roi et même accéder au pouvoir.



« Négresse de qualité de l'île Saint-Louis au Sénégal, accompagnée de son esclave ». Jacques Grasset de Saint Sauveur et Labrousse, Costumes de différents pays, 1796

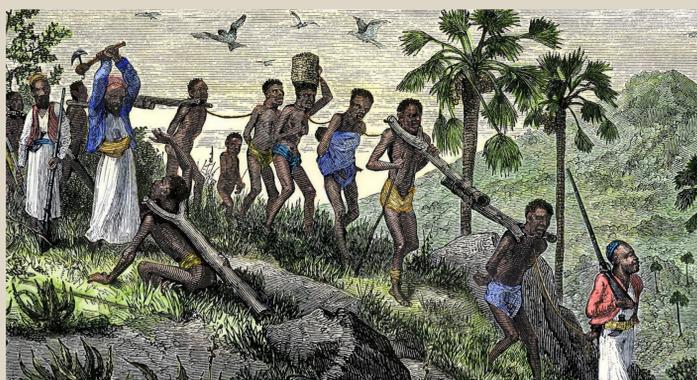


H« Manière dont les Maures prennent des esclaves ». Jacques Grasset de Saint Sauveur et Labrousse, Costumes de différents pays, 1796

Les souverains africains se procuraient des esclaves de plusieurs manières :

- Le plus souvent, en capturant des prisonniers lors d'une guerre entre deux royaumes ; le vainqueur asservit le peuple vaincu. C'est la stratégie adoptée au XIV^e siècle par l'empereur du Mali, le Mansa Musa.
- Les **razzias** contre les tribus isolées se développent.
- Les criminels et les membres de leur famille peuvent être condamnés à l'**esclavage**.
- Une personne endettée peut demander à devenir **esclave**.
- Certaines familles en viennent même à vendre des proches pour s'enrichir ou échapper à la famine.

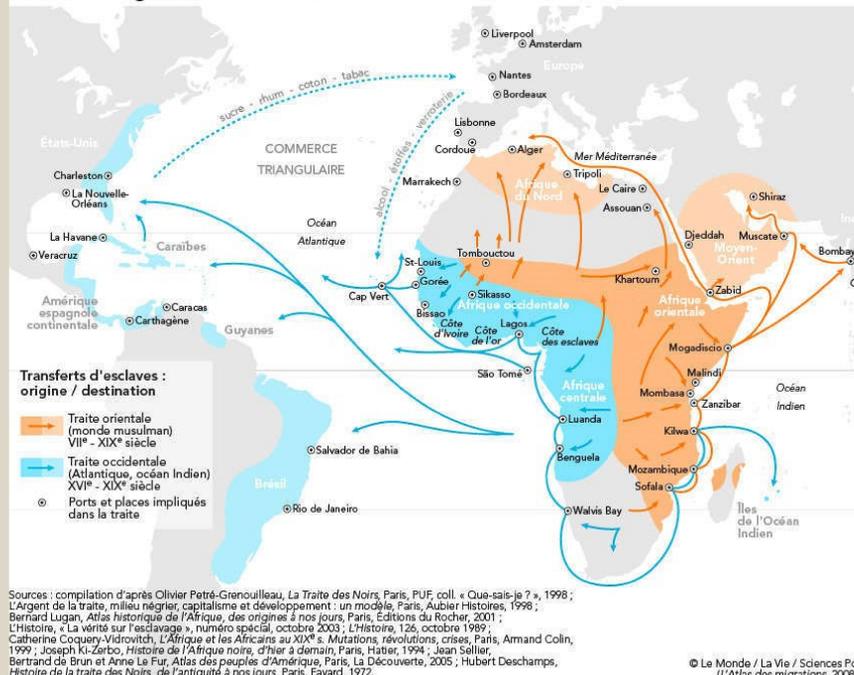
Les individus capturés dans les terres sont acheminés sur la côte par des marchands d'esclaves soit à pied, soit en pirogue. Ces caravanes d'esclaves, attachés, pieds nus, parcourent de très longues distances dans de terribles conditions. Sur la côte, les captifs épuisés sont parqués dans des enclos appelés baracons en attendant l'arrivée des navires négriers.



Caravane d'esclaves. Horace Waller, Slavers revenging their losses, 1874

En troquant leurs esclaves, les chefs africains peuvent se procurer des objets rares venus d'Europe et d'Asie. Mais la demande croissante d'esclaves pousse les Africains à chercher davantage de captifs. Des rois incitaient leurs sujets à enfreindre la loi pour pouvoir les asservir. D'autres souverains provoquaient des guerres incessantes avec les royaumes voisins. La **traite interne** à l'Afrique est donc « stimulée » par la **traite occidentale** (avec les Européens) et par la **traite orientale** (avec les Arabo-musulmans).

Les traites négrières occidentale et orientale, VII^e-XIX^e siècle



Les traites négrières occidentale et orientale, VII^e-XIX^e siècle, Sciences Po, Atelier de cartographie

Négriers : marchands et transporteurs d'esclaves noirs

Esclave : individu réduit en esclavage

Esclavage : système dans lequel un individu est privé de liberté et appartient à un maître

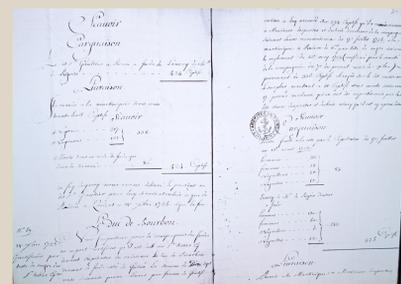
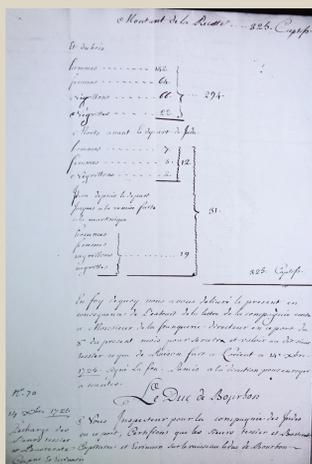
Razzia : brusque attaque contre un territoire ennemi afin d'emporter un butin

MANON, MARGOT, MARINE, SARA, FLORIAN, LISON, BINTA ET LÉA

Lorient et la traite

La vente des esclaves dans les colonies

La vente des esclaves en Amérique et aux Antilles est l'une des étapes du commerce triangulaire. L'objectif est de vendre les captifs achetés en Afrique aux colons, en échange de produits agricoles. Dans le cas de la traite atlantique, les points de ventes fréquentés par les négriers lorientais sont St Domingue (45%), la Martinique (18%), la Louisiane (9%) et la Guyane (2%). Dans le cas de la traite dans l'océan Indien (19%), l'île Bourbon et l'île de France sont les uniques lieux de vente autorisés.



Nombre d'esclaves transportés et vendus par Le duc de Bourbon en 1726. Service historique de la Défense, Lorient, 1P274

Lors de l'arrivée des navires négriers, les captifs sont auscultés par un médecin et « remis en forme » par l'équipage. Les corps des esclaves sont enduits d'huile de palme, leurs cicatrices sont dissimulées avec de la cire et ils sont mieux nourris : c'est le **rafraîchissement**.

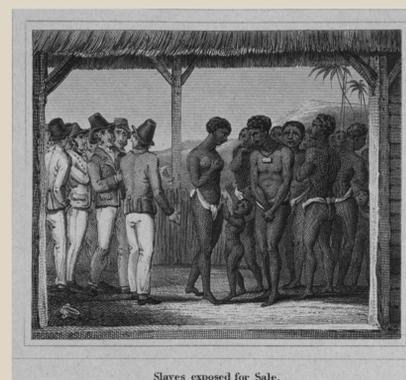
La vente est annoncée par des **affiches** et elle a lieu sur le pont du navire ou à terre. Dirigée par le capitaine ou un agent de la compagnie, elle se déroule sous forme d'enchères ou de « gré à gré ». Les esclaves sont le plus souvent vendus par lots (forts et faibles, hommes et femmes, adultes et enfants mélangés). La compagnie des Indes peut réserver des esclaves pour ses propres plantations. Les acheteurs sont des planteurs, des administrateurs ou des habitants des îles qui recherchent des domestiques. Ils choisissent les esclaves en fonction de plusieurs critères : leur **âge** principalement (ni trop vieux ni trop jeunes), leur **sexe** (plutôt des hommes), leur **origine géographique** et leur **condition physique**.



Annnonce de vente aux enchères d'esclaves à Charleston (Caroline du Sud), XVIIIe siècle



Les acheteurs du Cap-Français (Saint Domingue) montent à bord de La Marie-Séraphique pour voir et acheter des lots de captifs, 1773. © Alain Guillard, Château des ducs de Bretagne - Musée d'histoire de Nantes



Exposition d'esclaves avant la vente à terre, gravure, 1825

Les moyens de paiement utilisés sont divers car les planteurs manquent d'argent. Ils versent généralement une première partie "au comptant" en pièces et le reste "au mois" avec leurs récoltes.

Il existe normalement des prix fixes par catégorie de captif ; la **pièce d'Inde** étant la plus recherchée. Mais ces prix varient en fonction du lieu de vente (400 livres en moyenne à l'île Bourbon et 1000 livres à St Domingue). On observe une forte augmentation des tarifs durant le XVIIIe à cause de l'essor des plantations qui nécessite plus de main d'œuvre.

Le navire reste à quai 5 mois afin de se ravitailler, de compléter son équipage, de retirer l'entrepont mobile et de charger sa cargaison de produits coloniaux avant de rentrer à Lorient.

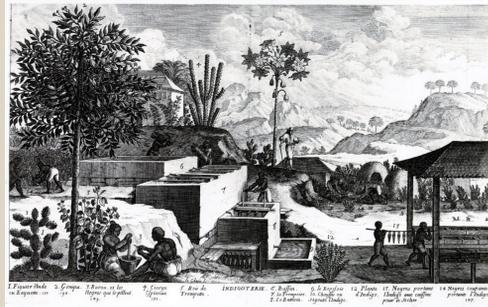
Lorient et la traite

Les produits rapportés à Lorient

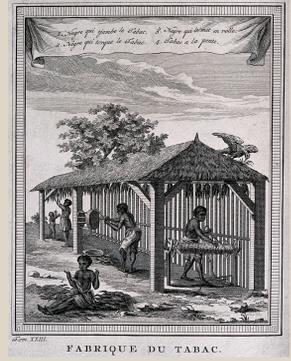
Les navires de la compagnie qui avaient été obligés par le gouverneur d'effectuer des opérations de traite entre Madagascar et l'île Bourbon revenaient avec des cargaisons différentes. En effet, après avoir participé à ces opérations de traite non prévues, ils poursuivaient leur route vers l'Asie pour commercer. Ils rentraient donc à Lorient avec des **produits luxueux** (cottonnades blanches ou teintées, mousselines, soieries, porcelaine de Chine, thé, poivre...). Par contre, les navires négriers lorientais qui revenaient des Amériques transportaient des produits issus des plantations esclavagistes. Ils rapportaient des Antilles et des Mascareignes du **sucre**, du **café**, du **coton** et de l'**indigo**. De la Louisiane du **tabac**, des **fournures** et des **peaux de castors**.



La production de sucre demande beaucoup de main d'œuvre. César de Rochefort, Histoire naturelle et morale des Antilles de l'Amérique, 1681, Reinier

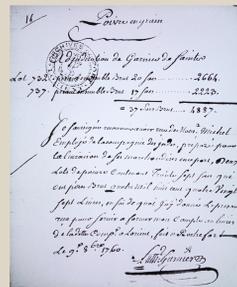
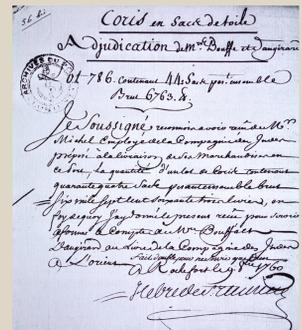
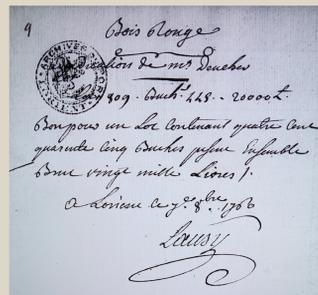


Différentes opérations sont nécessaires pour obtenir de l'indigo. Planche de Sébastien Leclerc, in Histoire générale des Antilles habitées par les Français, 1667-1671



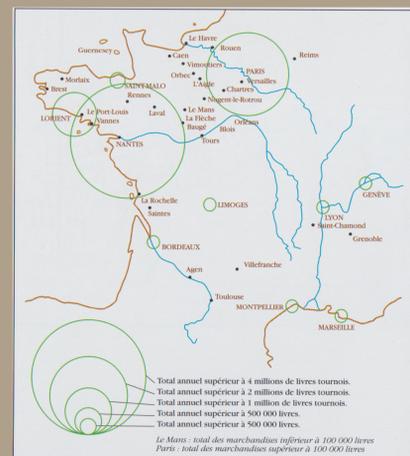
Les étapes successives de la préparation du tabac par les esclaves. Gravure française, 1759

Mais les cales des navires négriers ne pouvaient pas ramener à Lorient tous les produits d'échange. Un esclave vaut plusieurs tonneaux de sucre. De ce fait, les bateaux présents dans les colonies rapportaient une partie des marchandises et la compagnie devaient renvoyer des navires de commerce pour ramener le reste des produits dus par les colons : c'est du **commerce en droiture**.



Ventes par la Compagnie des Indes de cauris, de bois rouge et de poivre en grains réalisées le 15 septembre 1760. Service historique de la Défense, Lorient, 1P257 liasse 2

Une fois à Lorient, ces marchandises étaient entreposées dans les magasins du péristyle. Les denrées étaient précieusement gardées par des hommes armés. Des **ventes aux enchères** étaient par la suite organisées à l'hôtel Gabriel. Elles avaient lieu en octobre chaque année et duraient 3 semaines. Ces enchères attiraient des négociants de toute l'Europe. Les acheteurs venaient des principales villes marchandes de France (Nantes, St Malo, Paris, Bordeaux, Rouen) et de pays étrangers tels que la Hollande, l'Espagne, l'Angleterre et la Suisse. De 1725 à 1750, la valeur des ventes a quasiment triplé, passant de 7 millions de livres annuelles à 25 millions.



La répartition géographique des acheteurs aux ventes aux enchères de Lorient. Philippe Haudrière et Gérard Le Bouëdec, Les compagnies des Indes, Ouest-France, 1999

La cargaison des navires appartenait à la Compagnie des Indes, mais les membres les plus importants de l'équipage, les officier-majors, étaient autorisés à rapporter une petite quantité de marchandises qu'ils pouvaient eux même vendre une fois rentrés à Lorient : c'est le port-permis. Cette pratique est interdite pour les marins, mais ils pratiquaient quand même la **pacotille**. Grâce à cette contrebande, les produits coloniaux se sont diffusés au sein de la population locale.

Commerce en droiture : le commerce effectué par bateau en ligne directe entre l'Europe et ses colonies, sans passer par l'Afrique

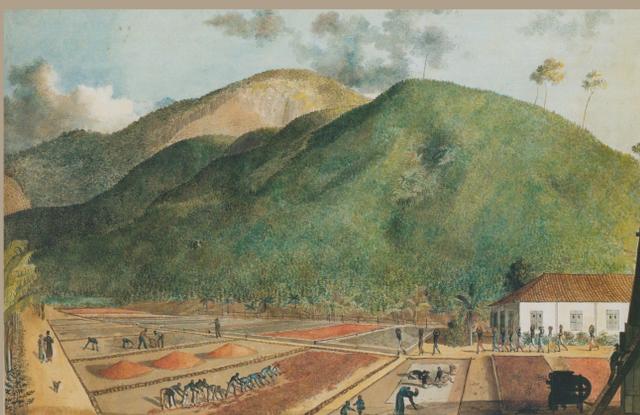
Pacotille : petit lot de marchandises que l'équipage embarque sans autorisation pour le revendre

LALIA, SUZY, MARION ET ELSA

Le café, un produit convoité

Le musée de la Compagnie des Indes a monté en 2022 une exposition consacrée à un produit emblématique lié à la traite, le « Café, plaisir au goût d'amertume ».

En 1715, quelques pieds de café en provenance de Moka, au Yémen, sont introduits sur l'île Bourbon, dans l'archipel des Mascareignes. La compagnie des Indes apporte denrées et matériels pour les colons tandis qu'en retour ces derniers sont obligés de cultiver le café.

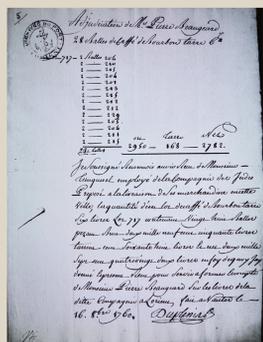


Une plantation de café à l'île Bourbon. Aquarelle de J.J. Patu de Rosemont, XIXe siècle, Paris, Musée national des arts d'Afrique et d'Océanie



Album de la Réunion. Café. Coffea Arabica. Famille des Rubiacées. Estampe de Louis Antoine Roussin, 1889, © Musée Léon Dierx

Pour produire du café, il faut cueillir et décortiquer le fruit rouge cerise appelé drupe, puis il faut faire sécher le grain décortiqué de sa pulpe pendant 7 à 8 jours jusqu'à ce qu'il devienne vert. Ensuite, il faut torréfier le café (le chauffer pour lui faire perdre le cinquième de son poids). Une fois que les grains sont devenus clairs et luisants, ils sont versés dans d'énormes mortiers. Toutes ces tâches nécessitent une main d'œuvre nombreuse. La compagnie des Indes décide alors d'approvisionner l'île Bourbon en esclaves. Ses navires, même ceux qui font du commerce avec l'Asie, doivent réaliser des opérations de traite au Mozambique et à Madagascar au profit de la colonie. L'économie de l'île Bourbon devient une « **économie de plantation** » esclavagiste.



Vente de ballots de café de Bourbon réalisée par la Compagnie des Indes le 15 septembre 1760. Service historique de la Défense, Lorient, 1P257 liasse 2

A partir de 1731, l'île Bourbon fournit l'intégralité de la consommation de café française. Jusqu'à 1000 tonnes sont rapportées chaque année à Lorient. Les ballots de café sont entreposés dans les magasins du Péristyle puis mis aux enchères à l'hôtel Gabriel et revendus ensuite dans toute l'Europe. Le café était tellement convoité que certains marins rapportaient illégalement cette marchandise pour leur propre profit. Ainsi on estime que jusqu'à 20 % de la production du café rapporté fait l'objet de **contrebande** sur l'île de Groix.

A partir du traité de Paris (1763), la France fournit l'Europe en denrées coloniales, sucre et café avant tout, ce qui intensifie encore la traite humaine dans les Mascareignes.

Le café est devenu un breuvage à la mode. En métropole, cette consommation nouvelle entraîne la création d'ustensiles spécifiques à sa préparation et à sa dégustation : brûloirs, moulins, cafetières, tasses. Les boissons exotiques, en premier lieu le café, se consommaient alors très sucrées. Le **sucre** est donc l'autre produit colonial qui a favorisé le développement de la traite des Noirs, en particulier aux Antilles.

POUR ALLER PLUS LOIN



Fontaine à café Imari, Japon, 1700-1740. © Galerie Nicolas Fournery

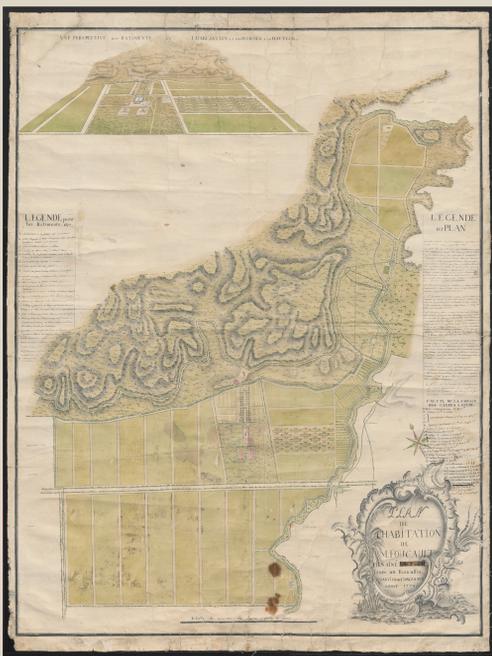


Moulin à café en forme de sablier, fin XVIIIe - début XIXe siècle. Musée Le Secq des Tournelles © G. Broudic - Musée de la Compagnie des Indes - Ville de Lorient

Lorient et la traite

Les conditions de vie des esclaves dans les plantations

Les esclaves sont acheminés sur les plantations des colons ou de la Compagnie des Indes. L'achat d'un esclave est coûteux (une année de salaire) et les maîtres veulent amortir ce coût en le forçant à travailler rapidement.



Habitation de M. Foucault Archives départementales du Morbihan, 106 J 118

HOMMES		FEMMES		ENFANTS		TOTAL	
Noms	Âges	Noms	Âges	Noms	Âges	Noms	Âges
...

Extrait de l'état nominatif des esclaves de l'habitation de monsieur Foucault, située au Boucassin à Saint-Domingue, 1787. Archives départementales du Morbihan, 106 J119

Il existe plusieurs catégories d'esclaves. Les plus nombreux sont les « **esclaves des champs** » qui travaillent dans les plantations ; ils défrichent, plantent, transforment la canne à sucre, le café, le coton. Les autres, les « **esclaves des cases** », dignes de confiance, servent les maîtres ; ils cuisinent, nettoient, effectuent les tâches quotidiennes.

Il y a différentes manières de fonctionner dans les plantations. Par exemple, le **système de tâches** dans lequel les esclaves se voient attribuer une tâche qu'ils doivent effectuer en un temps limité ; s'ils ne parviennent pas à finir leur travail, ils sont alors fouettés et le nombre de coups de fouet augmente selon le nombre de jours perdus. Tous les esclaves travaillent du lever au coucher du soleil, soit près de 12 heures par jour. Leurs conditions de travail sont insoutenables entre chaleur, cadence infernale et coups de fouet. A la fin de leur journée de travail, ils retournent dans leur **case**.



Esclaves coupant de la canne à sucre. William Clark, Ten Views in the Island of Antigua, 1823

Les esclaves travaillent presque tous les jours. Le dimanche, ils peuvent se reposer, danser, chanter ou prier mais dans une majorité d'habitations, ils doivent cultiver leur propre nourriture sur leurs heures de repos. Leurs vêtements sont fournis par leur maître une fois par an. Leur alimentation est essentiellement composée de farine et de manioc, de bœuf ou de poisson. En plus d'être peu variée (manque donc de vitamines), la nourriture est insuffisante pour la charge de travail demandée. Le taux de mortalité des esclaves est donc élevé la première année.

Le statut et les conditions de vie des esclaves sont définis par le **Code noir**. Les maîtres ont l'obligation de les nourrir, les loger et les habiller. Le Code noir fait aussi de l'esclave un « **bien meuble** ». Les esclaves souhaitant se marier le peuvent avec l'accord du maître, les enfants nés esclaves sur la plantation appartiennent au maître de la mère. Le Code noir autorise les "punitions" en cas de "faute" de l'esclave (manque de respect, vols de nourriture, violence sur le maître ou sa famille, évasion). L'esclave est alors privé de nourriture, fouetté, marqué au fer rouge, mutilé en fonction de la gravité du délit. Comme les esclaves sont beaucoup plus nombreux que les colons, ces derniers craignent les empoisonnements et les révoltes. Ces tentatives sont punies par la peine de mort. Certains esclaves s'évadent et s'ils ne sont pas repris par les chasseurs de prime, ils sont appelés les **marrons**.



Esclave suspendu vivant par les côtes. Récit de John Gabriel Stedman et dessin Nicolas Henri Tardieu, Voyage à Surinam et dans la Guiane, 1799

Esclave samboe déchirée de coups de fouets. Récit de John Gabriel Stedman et dessin Nicolas Henri Tardieu, Voyage à Surinam et dans la Guiane, 1799



Esclave samboe, déchirée de coups de fouet.

Plantation : une exploitation agricole où l'on cultive des plantes à forte valeur économique et qui sont destinées à être exportées

Case : hutte confectionnée en paille, bois et terre où vivent les esclaves par deux ou trois

Code noir : ordonnance royale rédigée par Colbert en 1685 qui rend légal l'esclavage dans les colonies françaises

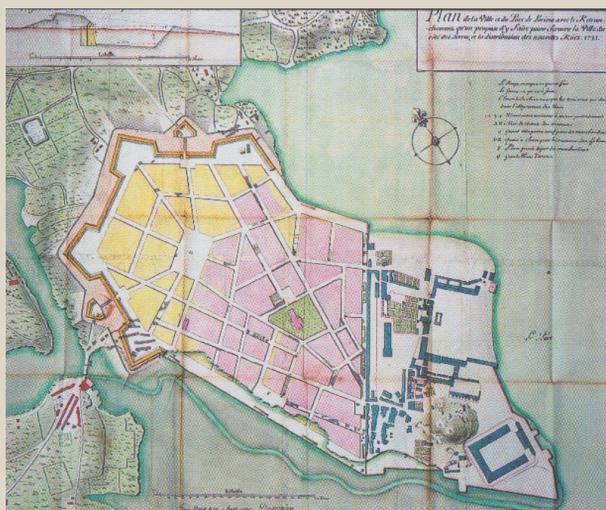
Marron : nom donné aux esclaves en fuite qui vivent cachés dans les bois

ORIANE, LOLA, SILOUAN, NINON, PAUL, MATHIS, HADJ-BOUALEM ET PAOL

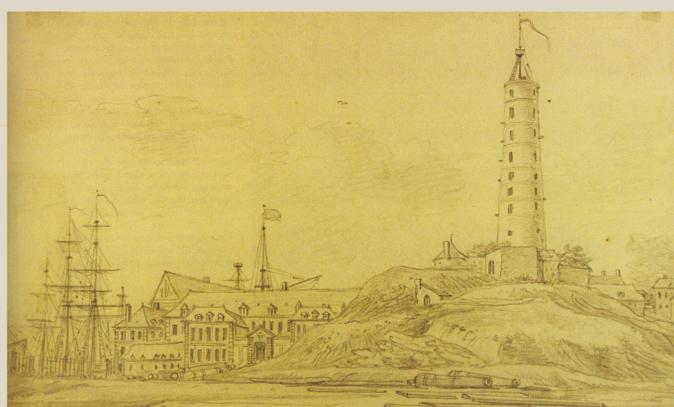
Lorient et la traite

L'essor de la ville de Lorient au XVIII^e siècle

La compagnie française pour le commerce des Indes orientales est créée en 1664 sur décision du roi Louis XIV. Lorient, fondée en 1666, tire son nom du chantier naval surnommé « **L'Orient** » qui avait été établi à cet endroit pour construire les navires de la compagnie des Indes. Le développement de la ville de Lorient est donc étroitement lié à l'essor de cette entreprise commerciale.



Plan d'alignement du bourg et du port de Lorient réalisé par Robelin, 1707. Vincennes, Archives du Génie



Croquis des magasins de vente et de la Découverte par Louis-François Cassas, 1776. Quimper, Musée départemental breton

La principale activité de la compagnie est le commerce avec l'Asie mais elle détient aussi le **monopole** de la traite négrière sur tout le littoral ouest-africain. De ce fait, Lorient est le premier port négrier de France entre 1723 et 1725. Les activités de la Compagnie vont contribuer à créer de nombreux emplois dans la vente, l'administration, la construction navale mais aussi sur les navires. Des constructeurs et des armateurs privés installés à Lorient, comme Arnous Dessaulsays, profitent aussi de l'essor du commerce maritime.

Lorsqu'en 1732, le siège de la Compagnie s'installe à Lorient, la ville connaît une période de forte croissance. Dans un premier temps, les activités de la compagnie se sont concentrées dans l'**enclos du port**. Puis elle a commencé à construire des entrepôts, des ateliers et des logements pour ses employés à proximité du port. L'expansion de la ville est telle que cela a conduit à la création de nouveaux quartiers.

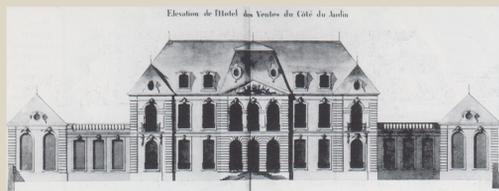
La compagnie des Indes veut aussi montrer sa richesse et sa puissance grâce à la construction de différents édifices en pierres de taille :

- Le port est réaménagé et des magasins de ventes sont bâtis à l'emplacement du péristyle actuel.

- L'**Hôtel des ventes** est édifié à partir de 1732 et achevé en 1742 pour gérer les ventes des marchandises de la compagnie avec les négociants. Le principal architecte de cet aménagement est Jacques V Gabriel qui a travaillé à la reconstruction de Rennes.

- La **tour de la Découverte** est érigée en 1737 au Péristyle. Elle servait de vigie afin de prévenir les agents de la Compagnie de l'arrivée des navires pour éviter la contrebande. C'est un des derniers vestiges de la Compagnie à Lorient.

- Un « **Grand Théâtre** » à l'italienne, est construit sur l'actuel cours de la Bôve, à l'image des autres grandes villes commerciales et négrières telles que Nantes et Bordeaux. Cette construction répond à la demande des négociants friands de divertissements. Financé par des actionnaires privés, il a malheureusement été détruit par les bombardements pendant la Seconde Guerre mondiale.



Plan d'élévation de l'hôtel des Ventes du côté du jardin, Album de 1752. Archives nationales, N.M. 1018



La façade du théâtre de Lorient vers 1900. Lorient, Archives municipales

Monopole : entreprise à qui un Etat garantit une exclusivité dans un secteur économique et donc d'échapper à la concurrence

ENRICO, FERRAN, JADE ET CHLOÉ

L'IMAGE DES NOIRS A LORIENT

Depuis un édit royal datant du XIV^e siècle, le sol français affranchit tout esclave qui le touche donc aucun individu ne peut être esclave en France. Au XVII^e siècle, le roi fait une exception puisqu'il autorise l'esclavage aux Antilles et dans les Mascareignes. Le **Code noir** rédigé par Colbert organise le traitement qui doit être réservé aux esclaves. L'objectif est alors de mettre en valeur plus rapidement ces colonies. Mais la jurisprudence du royaume reste claire : il est impossible d'être esclave en France.

Pourtant, des historiens ont confirmé la présence de **1464 personnes de couleur** dont un Indien à Lorient sous l'Ancien Régime. Ces individus sont en partie des esclaves qui ont dû suivre leur maître, un planteur ou un officier de la compagnie des Indes. Quelques-uns sont des passagers clandestins débarqués à Lorient.

Au départ, les propriétaires contournent la loi en faisant passer leurs esclaves pour des domestiques. Ensuite, ils obtiennent le droit d'amener des « esclaves noirs » en métropole mais à condition qu'ils ne restent qu'un an, qu'ils soient déclarés, qu'ils servent de domestiques ou apprennent un métier. Théoriquement libres durant leur séjour en France, ces hommes sont obligés de repartir avec leur maître et de redevenir des esclaves.

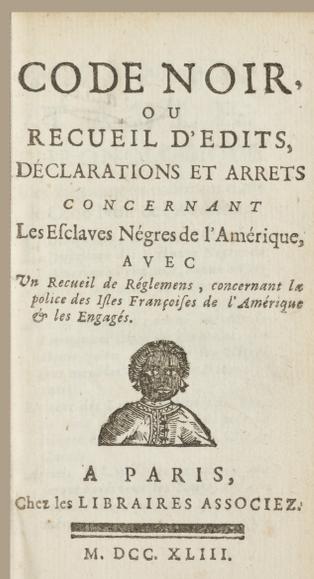


Portrait d'Antoine Barthélémy de Vire Duliron de Montivers, capitaine d'infanterie de la Compagnie des Indes accompagné par son domestique/esclave Amadis © G. Broudic - Musée de la Compagnie des Indes - Ville de Lorient



Portrait de John Gabriel Stedman, un officier d'origine anglo-néerlandaise ayant participé à la répression cruelle des esclaves révoltés au Surinam de 1772 à 1777. Récit de John Gabriel Stedman et dessin Nicolas Henri Tardieu, Voyage à Surinam et dans la Guiane, 1799

L'article 38 du Code noir, texte législatif qui définit les rapports entre les maîtres et leurs esclaves dans les îles françaises en 1724, montre le peu d'humanité accordée aux esclaves.



Les vies des gens de couleur à Lorient restent largement inconnues mais on sait qu'ils exercent des métiers variés : interprète, maître de langues, maître d'hôtel, cuisinier, valet, nourrice, mousse, matelot, calfat, armurier ou canonnier... Selon les registres paroissiaux, 109 Noirs ont été baptisés entre 1720 et 1790. Il y a quelques femmes avec des enfants qui se sont mariées. Le premier enfant noir naît à Lorient en 1733 et est baptisée sous le nom d'**Elizabeth**,

Les Noirs sont perçus de différentes manières par la société de l'époque. On ne sait pas comment le peuple les percevait. La haute société les voyait comme un accessoire exotique qui montrait sa richesse et son statut. Les négriers les regardaient comme des marchandises. Les colons les considéraient comme des animaux ou des objets.



Dans le chapitre 19 de Candide ou l'optimiste, Voltaire dénonce la violence et l'injustice de l'esclavage dès 1759

Portrait de Jean-Baptiste Belley, réalisé par Girodet-Trioson, 1798. Musée de l'Histoire de France, Versailles.



Néanmoins, le débat est soulevé par les philosophes des Lumières, comme Voltaire et Montesquieu, qui à travers leurs textes commençaient à dénoncer l'esclavage et les atteintes aux droits de l'homme et à la liberté. D'ailleurs, sous la Révolution française, **Jean-Baptiste Belley**, premier représentant noir, élu de Saint-Domingue, débarque à Lorient avant d'aller siéger à la Convention nationale.

Lorient et la traite

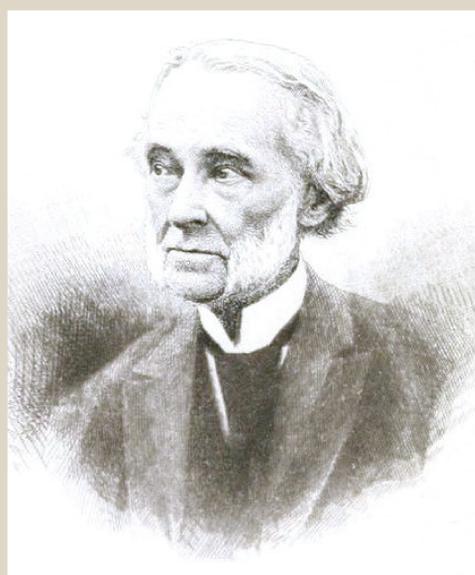
AUGUSTE BRIZEUX ET AUGUSTE LACAUSSE



Dessin paru dans *Le monde illustré* du 15 septembre 1888, dans un article écrit au moment de l'érection de la statue d'Auguste Brizeux à Lorient.

Gallica - BNF

Portrait d'Auguste Lacaussade par Ricardo de Los Rios, 1896



UNIS PAR LA POÉSIE...

Auguste Brizeux est un poète appelé « le prince des bardes bretons », né en 1803 à Lorient et mort à Montpellier en 1858. Il a mis à l'honneur sa région natale dans tous ses poèmes et est resté à la postérité pour son implication dans le mouvement romantique à l'instar d'autres Bretons tels que Chateaubriand ou de La Villemarqué.

Auguste Lacaussade est aussi un poète. Il est né en 1815 à Saint-Denis de l'île Bourbon et est mort en 1887 à Paris. Il est dit le « poète-pays » de La Réunion. Il est le fils d'un avocat blanc et d'une métisse affranchie, qui a vécu en servitude durant les premières années de sa vie. Très tôt, il est confronté au racisme en raison de ses origines maternelles : lui et sa mère sont refoulés par le proviseur du collège Royal des Colonies lorsqu'elle veut l'y inscrire. Il ira donc étudier en métropole à Nantes. Le racisme et les discriminations qu'il aura subis lui inspireront ses œuvres : il choisira la poésie pour les dénoncer, c'est notamment le cas dans « Les Salaziennes » (1839) et « Poèmes et Paysages » (1852). De plus, en relation avec l'abolitionniste Victor Schoelcher, il a lutté toute sa vie en faveur de l'abolition de l'esclavage.

Que maudit dans les cieux et maudit en ce monde,
Pauvre de tout le sang dont il est inondé,
L'esclavage est un sol immonde
Que les regards de Dieu n'ont jamais fécondé.

"A la mémoire de Robinet de La Serve"
Poèmes et paysages (1852)

Le pouvoir usurpé du maître sur l'esclave!...
Ah! contre un tel oubli de l'homme et de ses droits
Tout être, infime ou grand, peut élever la voix.

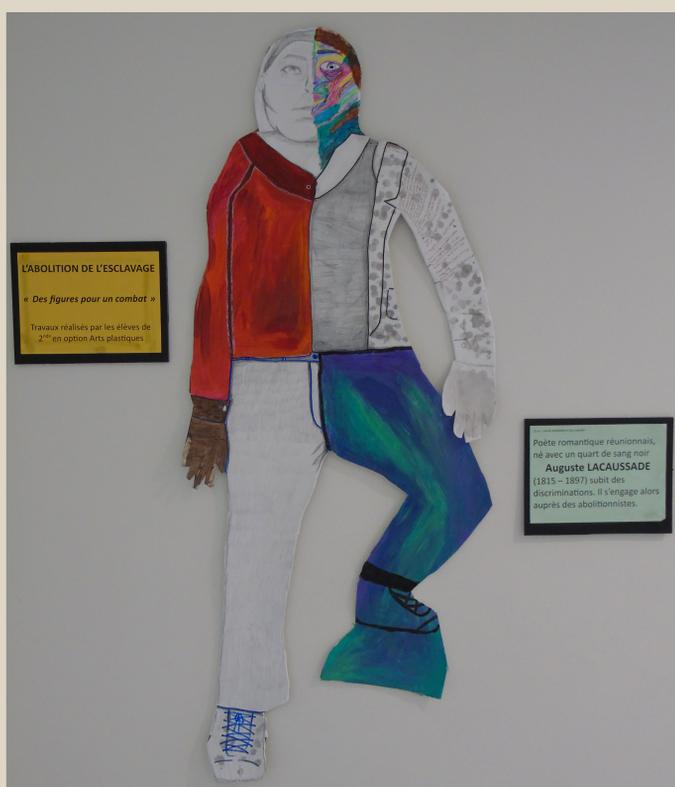
" A un jeune poète créole "
Poèmes et paysages (1852)

Nègres, mes frères! peuple esclave!
J'ai vu votre joug détesté;
Et de mon sein, bouillante lave,
A jailli mon vers irrité!

" Vocation "
Poèmes et paysages (1852)

... AU-DELÀ DES PRÉJUGÉS

Auguste Lacaussade a fait la rencontre d'Auguste Brizeux lorsqu'il était sur le territoire français. Tous les deux passionnés par la poésie, ils devinrent amis. À la fin de sa vie, Auguste Brizeux légua son testament littéraire ainsi que la responsabilité de ses publications posthumes à Auguste Lacaussade qui devient son légataire testamentaire. Auguste Brizeux fait ainsi preuve d'une réelle ouverture d'esprit pour cette époque. Cette amitié improbable entre un Lorientais et un Réunionnais fait écho aux affres de la traite négrière portuaire lorientaise.



Auguste Lacaussade, réalisation artistique d'élèves de seconde du lycée Dupuy de Lôme

Lorient et la traite

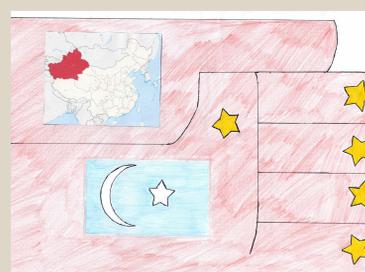
L'esclavage aujourd'hui dans le monde

TRAVAILLER JUSQU'À L'ÉPUISEMENT EN CHINE : LES OÛIGHOURS

Le peuple ouïghour est un peuple d'origine turque installé au Nord-Ouest de l'Asie, dans une région peu densément peuplée appelée le Xinjiang. Il regroupe 12 millions d'habitants en Chine et 25 millions dans toute l'Asie. Vers le VIII^e siècle, c'était un peuple nomade initialement situé en Mongolie avant d'immigrer en Chine. Aujourd'hui, c'est un peuple en grande majorité de religion musulmane sunnite. Il est persécuté par le gouvernement chinois de Xi Jinping depuis 2017.

Les Ouïghours ont été éparpillés, endoctrinés, coupés de leur culture linguistique, privés de leur liberté de culte, surveillés en permanence, obligés de travailler dans des usines avec à la clé une rémunération dérisoire ou sans aucun salaire, contraints de vivre dans des camps d'internement appelés camps de rééducation, les enfants sont transférés dans des internats fermés et les femmes sont stérilisées. Ce que subit ce peuple peut être qualifié de génocide.

Des usines ont été construites à côté des camps de travail dans le nord-ouest du pays, pour faire travailler les Ouïghours dans la production d'acier, d'aluminium, de cuivre, d'électronique, de textile. Or, ces usines fournissent de célèbres marques, telles Volkswagen, BMW, Honda, Ford, Apple, Sony, Sharp, Electrolux, General Electric, Uniqlo, Nike, Zara, Gap, Lacoste, Ralph Lauren...



Dessin d'un élève de Dupuy de Lôme illustrant la répression des Ouïghours par la Chine

TRAVAILLER SANS VISA À DUBAÏ

La population de Dubaï compte 90% de migrants. Ces derniers représentent la principale main-d'œuvre du pays et sont majoritaires dans la construction.

Ce sont des personnes originaires d'États plus pauvres comme l'Inde, le Pakistan, le Népal, le Bangladesh, le Nigéria et le Ghana à la recherche d'un meilleur salaire et de meilleures conditions de vie.

Ceux qui déménagent dans les Emirats doivent subir une évaluation médicale et se faire délivrer un visa de résidence valide, mais il n'est pas toujours facile de posséder toutes les conditions requises pour l'obtenir.

Il y a eu de nombreux cas d'actes d'exploitation au travail, avec de mauvaises conditions de travail, des horaires impensables et des salaires de misère. Pour eux, il n'y a pas de protection. La notion de salaire minimum garanti n'existe pas. Les employeurs peuvent décider de saisir leur passeport, de les licencier ou même de les renvoyer dans leur pays d'origine.

« Nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude ;
l'esclavage et la traite des esclaves sont interdits
sous toutes leurs formes. »

Article 4 de la Déclaration universelle des droits
de l'homme

« La traite et l'esclavage sont un crime
contre l'humanité. »

Christiane Taubira, 18 février 1999

LA PROSTITUTION UN ESCLAVAGE MODERNE QUI NE DIT PAS SON NOM

Si l'esclavage sexuel ne concerne que 5% des victimes de l'esclavage moderne, il génère 50% des revenus illégaux de l'esclavage moderne. Ce trafic est géré par de véritables mafias dans le monde.

Chiffres-clés :

50 millions de personnes sont victimes de l'esclavage moderne dans le monde

5 millions de personnes sont exploitées sexuellement dans le monde

99% sont des femmes et des filles

70% des victimes sont exploitées sexuellement en Asie et dans le Pacifique et 14% en Europe



Comité contre
l'Esclavage Moderne



Le mouvement du nid, contre
le système prostitueur



Campagne d'information du Comité
contre l'Esclavage Moderne en France

Camp de travail : forme de camp de concentration destiné à la pratique du travail forcé voire de l'esclavage de masse.

Crime contre l'humanité : acte criminel à l'encontre d'un groupe humain, violant gravement les droits de la personne.

Esclavage sexuel : L'esclavage sexuel consiste à amener par la contrainte des personnes non consentantes à des pratiques sexuelles

RAPHAEL, MOUNIA, VALENTINA, JULIETTE, JULIETTE, NICODÈME